

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2019 – 18 H 30

ORDRE DU JOUR

I- Nomination du secrétaire de la séance

II- Approbation des procès-verbaux des Comités Syndicaux du 4 octobre 2018, 15 novembre 2018, 6 décembre 2018 et du 4 avril 2019

III- Délibérations

• **Finances et Affaires Juridiques**

- 1- Décision modificative n°1 au budget principal.
- 2- Ligne de trésorerie 2019.
- 3- Compte de gestion 2018.
- 4- Comptes administratifs 2018.
- 5- Affectations du résultat 2018.
- 6- Emprunt 2019.
- 7- Acquisition de matériels de propriété – Attribution du marché.
- 8- Cession de bien et mise à jour de l'actif.
- 9- Marché de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation d'une partie des espaces intérieurs des tennis de Bray-Dunes.

• **Administration Générale**

- 10- Rapport d'activités 2018 du SIDF.

• **Questions diverses**

APPEL

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRE

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

Monsieur le Président : *Je vous souhaite la bienvenue à ce Comité Syndical. Nous devons tout d'abord nommer un secrétaire de séance. Alexandra, me ferais-tu l'honneur ?*

Madame DEMAIRE : *Oui.*

Monsieur le Président : *Je t'en remercie.*

Madame DEMAIRE fait l'appel.

Monsieur le Président : *Je peux dire que le quorum est atteint. Avant d'ouvrir la séance, je souhaitais avoir votre avis sur une délibération à ajouter à l'ordre du jour. Elle concerne une adhésion à un groupement de commande pour la passation d'un marché d'assurance « matériels informatiques, sono, scénique et audio ».*

Pouvons-nous l'ajouter à l'ordre du jour ? Oui, je vous en remercie. Je peux donc ouvrir la séance.

Avant de débiter les délibérations, nous avons à approuver les procès-verbaux des comités syndicaux des 4 octobre, 15 novembre, 6 décembre 2018 et du 4 avril 2019. Avez-vous des observations ? Non, nous pouvons donc les approuver, je vous en remercie.

Les premières délibérations concernent les affaires financières et juridiques. Je vais donc laisser la parole à Thierry qui va vous présenter la première délibération qui porte sur une décision modificative n°1 au budget principal.

Monsieur WALLYN : *Merci Monsieur le Président.*

1- Décision modificative n°1 au budget principal

Monsieur WALLYN : *Les budgets 2019 ayant été adoptés le 6 décembre 2018, les opérations comptables de sortie de l'actif au 1^{er} janvier 2019 du local place de la gare à Zuydcoote et de l'espace Eole ainsi que du centre d'hébergement de Bray-Dunes n'avaient pas été inscrites dans les prévisions.*

C'est pourquoi, il est proposé au Comité Syndical cette décision modificative n°1 qui ne comporte que des opérations d'ordre c'est-à-dire n'entraînant aucun mouvement de trésorerie et ce de la manière suivante : en section d'investissement, les dépenses, le compte 204412 « Subventions d'équipement – bâtiments et installations » pour 2 058 609,80 €. En contrepartie les recettes, le compte 21318 immobilisations corporelles – autres bâtiments publics est crédité de 85 602,80 € ; le compte 2135 installations, agencements, aménagements des constructions est crédité de 6371,98 € et le compte 2138 autres constructions est crédité de 1 966 635,02 € soit un total des recettes de 2 058 609,80 €. C'est juste une écriture comptable.

Avez-vous des observations ? Non, je vous en remercie.

ADOPTÉ

2- Ligne de trésorerie 2019

Monsieur WALLYN : *Afin de mieux gérer les variations du niveau de la trésorerie du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires.*

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, la Société Générale et le Crédit Mutuel ont été sollicités. Seuls la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont transmis une offre. L'offre du Crédit Agricole est la plus avantageuse.

Les crédits de trésorerie sont appelés à être mouvementés selon les besoins de liquidité du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre afin que les financements définitifs soient mobilisés au dernier moment.

La ligne de trésorerie sera ouverte pour un montant maximal de 1 000 000 euros.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président, à contracter toute ouverture de crédit de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes : durée : 12 mois, index des tirages : EURIBOR 3 mois flooré à 0%, taux d'intérêt : Index + marge 0,20 %, périodicité de facturation des intérêts : chaque fin de trimestre civil, frais de dossier : 0,20 %.

commission de non utilisation et commission de mouvement : Néant, montant minimal des tirages et des remboursements : 10 000 €, intérêts de retard : Taux + 3%.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

3- Compte de gestion 2018

Monsieur WALLYN : *Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier, pour l'année 2018 en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe.*

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier doit concorder avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Je vous présente en même temps les comptes administratifs, qui vous permettront de mieux visualiser les données. Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

Monsieur le Président sort de la salle.

4- Comptes administratifs 2018

Monsieur WALLYN : *Considérant que le Comité Syndical, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes Administratifs dressés par le Président accompagnés du Compte de Gestion de Madame le Trésorier.*

Considérant que Monsieur le Président a normalement administré, au cours de l'exercice 2018, les finances du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif des budgets 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Concernant le budget principal, les recettes réalisées en investissement sont de 1 073 434.98 €, les dépenses réalisées sont de 1 248 180.24 € soit un déficit de 174 745.26 €. L'excédent de l'exercice reporté étant de 468 305.43 €, on a un excédent cumulé de 293 560.17 €.

En section de fonctionnement, nous avons des recettes réalisées pour 6 995 525.23 €, des dépenses réalisées pour 6 667 730.75 € soit un excédent de l'exercice de 327 794.48 €. L'excédent de l'exercice reporté étant de 65 119.24 €, on a un excédent cumulé de 392 913.72 €. Ce qui nous fait un résultat global de 686 473.89 €.

Concernant le budget annexe, en investissement, les recettes réalisées sont de 11 262 €, les dépenses réalisées sont de 14 019.23 soit un déficit de l'exercice de 2 757.23 € auquel il convient d'ajouter le déficit reporté de 8042.08 € ce qui nous fait un déficit cumulé de 10 799.31 €.

En fonctionnement, nous avons des recettes réalisées pour 234 730.01 €, des dépenses réalisées pour 239 470.56 € soit un déficit de l'exercice de 4 740.55 € auquel il faut ajouter un excédent reporté de 150.99 €, ce qui nous fait un déficit cumulé de 4 589.56 € pour un résultat global déficitaire de 15 388.87 €.

Ce sont les comptes administratifs qui vous ont été présentés lors de la dernière commission des finances du 3 juin 2019.

En sa qualité de doyen d'âge, je vais laisser la parole à Monsieur Patrice BERTELOOT pour qu'il propose au Comité Syndical de procéder au vote des comptes administratifs 2018.

Monsieur BERTELOOT : Mes chers collègues, je vous propose de voter ces comptes administratifs tels qui vous ont été présentés ce soir. Quels sont ceux qui sont contre ? (0 voix) Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (0 voix) Quels sont ceux qui sont pour ? (5 voix)

Ces comptes ont été votés à l'unanimité, je vous en remercie.

L'ensemble des membres du Comité Syndical invite Monsieur le Président à entrer dans la salle.

Monsieur BERTELOOT : Monsieur le Président, l'ensemble du Comité Syndical a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2018 et nous vous félicitons pour la qualité de votre gestion.

Monsieur le Président : Je vous en remercie.

Monsieur BERTELOOT : Je vous cède donc la présidence.

Monsieur le Président : Je vous en remercie. Je vais de nouveau laisser la parole à Thierry qui va vous présenter la délibération portant sur les affectations du résultat 2018.

LES POINTS 3 ET 4 ADOPTÉS

5- Affectations du résultat 2018

Monsieur WALLYN : Je ne vais pas reprendre l'intégralité de la délibération. Nous avons au budget principal, en section de fonctionnement, un résultat cumulé de 392 913.72 € et en section d'investissement, nous avons un résultat cumulé de 293 560.17 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 392 913,72 € de la manière suivante : soit 292 913,72 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement

capitalisés » et le solde soit 100 000,00 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Par ailleurs, et pour information, le résultat d'investissement cumulé soit 293 560,17 € sera repris au compte 001 « résultat d'investissement reporté ».

Pour ce qui concerne le budget annexe, étant donné que nous avons un résultat négatif, il n'y a pas lieu de proposer d'affectations.

Pour information les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement seront repris respectivement aux comptes 002 et 001.

Avez-vous des questions ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

6- Emprunt 2019

Monsieur WALLYN : Dans le cadre de son programme d'investissement 2019 le Syndicat a consulté des établissements bancaires afin de connaître leurs propositions pour la réalisation d'un emprunt.

Après analyse, l'offre la plus intéressante est celle présentée par la Caisse d'Epargne pour un prêt ayant les caractéristiques suivantes : montant : 400 000 €, la durée : 10 ans, un taux d'intérêt : 0,83%, la périodicité des échéances : trimestrielle, les frais de dossier : 600,00 €, un amortissement : progressif, les échéances : constantes et un versement en trois fois maximum.

Etes-vous d'accord pour que Monsieur le Président contracte cet emprunt ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

7- Acquisition de matériels de propreté – Attribution du marché

Monsieur WALLYN : La CAO qui vient de se réunir juste avant cette séance, vous propose de retenir, pour la nettoyeuse de plage, la société KÄSSBOHRER ESE pour un montant de 39 990 € HT soit 47 988 € TTC.

Pour la balayeuse, il vous est proposé, après débats en Commission d'Appels d'offres, de déclarer ce marché sans suite pour motif d'intérêt général et vous propose de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour ce lot.

Vous en êtes d'accord ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

8- Cession de bien et mise à jour de l'actif

Monsieur WALLYN : *Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite procéder à la cession d'un bien lui appartenant et dont il n'a plus l'utilité.*

Il s'agit d'un véhicule de type RENAULT Master dont le numéro d'immatriculation est le suivant : BS-312-DQ et pour lequel la Société DUBREU LITTORAL a transmis une proposition d'achat de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC. Il convient de noter que ce véhicule a fait l'objet d'un remplacement au début de l'année 2019.

Il vous est donc demandé d'accepter la cession de ce bien et d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

En êtes-vous d'accord ?

Madame VANHILLE : *J'ai juste une petite remarque. Il aurait été judicieux d'avertir l'ensemble des communes de cette cession car pour Zuydcoote, nous venons d'acheter ce type de véhicule.*

Monsieur RISPAL : *On informera dorénavant systématiquement les communes.*

Monsieur WALLYN : *Pas d'autres remarques ? Non, je vous en remercie.*

ADOPTE

Monsieur WALLYN : *Je vais laisser la parole à Monsieur le Président pour la présentation de la délibération « marché de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation d'une partie des espaces intérieurs des tennis de Bray-Dunes ».*

9- Marché de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation d'une partie des espaces intérieurs des tennis de Bray-Dunes

Monsieur le Président : *Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » s'imposant aux Etablissements Recevant du Public (ERP) et suite à la mise en place des agendas d'accessibilité programmée (ADAP), le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite poursuivre ses efforts de mise aux normes de son patrimoine bâti. On parle uniquement de l'accessibilité PMR.*

Le SIDF désire procéder à la réhabilitation d'une partie des espaces intérieurs des tennis de Bray-Dunes situés dans l'enceinte de la base de voile du Clos Fleuri, notamment le hall d'entrée, le couloir, les vestiaires, les sanitaires et les douches. Le coût estimé de ces travaux

s'établit 160 000 € HT. Pour mener à bien ce projet, le Syndicat envisage de faire appel à un maître d'œuvre. Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser cette opération et de lancer une consultation en vue du choix du maître d'œuvre.

En êtes-vous d'accord ? Oui, je vous en remercie.

Je pense que la loi court jusqu'en 2024.

Madame VERLYNDE : *Si elle n'est pas reportée.*

Monsieur BERTELOOT : *Elle est souvent reportée.*

Madame VERLYNDE : *Par rapport aux PMR, la pente du Clos Fleuri n'est pas adaptée car pour accéder aux différents bâtiments, ce n'est pas simple.*

Monsieur le Président : *Clairement. Je pense qu'il serait judicieux d'amener les personnes en véhicules.*

Monsieur LEYS : *Qui dit descente en véhicule, dit place PMR en bas.*

Monsieur le Président : *Tout à fait.*

Monsieur LEYS : *En voyant les personnes se garer de manière anarchique autour du tennis et du tennis de table, si on prévoit un accès PMR, il faut au minimum, une place réservée pour ce type de public.*

Monsieur le Président : *Je suis d'accord avec vos propos.*

ADOPTE

10- Rapport d'activités 2018 du SIDF

Monsieur le Président : *L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Il y a donc lieu de présenter le rapport d'activités 2018 du SIDF. Il se décline en 10 thèmes : les activités nautiques, les animations, les centres d'hébergement, le patrimoine, les systèmes d'informations, la propreté des plages, la sécurité des plages, les activités scolaires, la communication et les ressources humaines.

Est-ce que vous souhaitez que nous détaillions ce rapport ou est-ce que les documents qui vous ont été transmis vous suffisent ?

Monsieur BERTELOOT : *Il est bien fait ce rapport.*

Monsieur le Président : *Avez-vous des observations ? Non. Je vous en remercie.*

ADOPTE

11- Adhésion à un groupement de commande pour la passation d'un marché d'assurance « matériels informatiques, sono, scénique et audio

Monsieur le Président : *Le contrat d'assurance « matériels informatiques, sonorisation, scénique et audiovisuel » arrivant à échéance au 31 décembre 2019, le Syndicat Intercommunal souhaite adhérer de nouveau à un groupement de commandes pour la passation d'un marché.*

Ce groupement permettrait aux entités associées de faire des économies grâce à la mutualisation des coûts, des compétences et des procédures de passation de marché.

La Ville de Dunkerque qui est le coordinateur du groupement se chargera de gérer les procédures de passation pour les besoins identifiés.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance « matériels informatiques, sonorisation, scénique et audiovisuel » avec la Ville de Dunkerque.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

Monsieur le Président : *Etant donné que nous avons fini avec les délibérations, nous pouvons passer aux questions diverses et je pense que Patrice en a une.*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BERTELOOT : *J'en ai quelques-unes. Je commencerai par ce magnifique rapport que nous avons tous reçu d'un prestataire de l'ARS qui s'appelle OTEIS, qui est relatif au profil de vulnérabilité des eaux de baignades.*

C'est un document très intéressant où il y a des propositions intéressantes, des investigations supplémentaires à réaliser, des aménagements préconisés et un souhait d'une gestion active des eaux de baignades.

Seulement quand on lit ce rapport, on se rend compte en tant que commune, on n'a pas grand-chose à y faire dans la mesure où les principales actions relèvent soit du Grand Port Maritime soit de la Communauté Urbaine. Il y a quand même une chose qui nous a interpellé, c'est dans la proposition de gestion active, il est dit que l'on fera appel à un prestataire d'analyses rapides qui fera quasiment tous les jours des analyses avec un suivi de qualité, réalisation

d'échantillons, mesures de conductivité, turbidité, lecture sur le site internet, analyse des échantillons, réalisation d'une analyse microplaque et transmission des résultats avant 10 h 30 par mail en Mairie, à l'élu concerné pour prise de décision en cas de mauvaise analyse. On ferme ou pas !

On se demande comment cela va se passer ? Comment cela va se mettre en route ? Qui paiera le prestataire ? Qui relève de quoi ? On a pensé qu'il serait peut-être intéressant que le Syndicat provoque une réunion avec le Grand Port Maritime, la Communauté Urbaine, l'ARS, le prestataire et les villes concernées pour mettre tout cela en place puisque vous avez accepté de gérer les profils.

Madame VERLYNDE : *On a déjà tenté de mettre le Grand Port Maritime et la Communauté Urbaine de Dunkerque autour d'une table et c'était compliqué. Seule la CUD est venue.*

Monsieur BERTELOOT : *Quand on regarde les mesures préconisées, il y a beaucoup de choses qui relèvent du Grand Port Maritime mais aussi de la Communauté Urbaine et je tiens à noter qu'il y a des incohérences sur ce rapport comme par exemple : « le mécanisme de contamination des eaux de baignade de Leffrinckoucke est complexe et aucune corrélation significative avec les paramètres météo-océaniques n'a pu être mise en évidence ». Deux paragraphes plus loin, il est dit : « les baignades de Dunkerque « Malo Centre et Malo Terminus » ainsi que la baignade de Leffrinckoucke « poste de secours » sont davantage sensibles aux conditions météo-océaniques et plus particulièrement à certaines conditions de marée et de vent » C'est-à-dire 2 paragraphes qui se contredisent.*

Cela mérite des explications et surtout qui fait quoi ? Et qui envisage de faire quoi ? Toujours est-il au final, que ceux qui subissent la situation sont les municipalités concernées, ce sont nos plages qui sont polluées parce que tel ou tel responsable n'a pas pris les mesures nécessaires. Les questions sont : « Combien de temps, cela va durer ? Et comment cela va se passer ? ». Cela m'étonnerait que les échantillons prélevés au petit matin soient connus, analysés et transmis pour 10 h 30.

Madame VANHILLE : *Ce n'est pas une question de petit matin, c'est une question de marée haute, marée basse.*

Madame VERLYNDE : *Le prélèvement.*

Madame VANHILLE : *Il faut établir une procédure précise mais cela, on en a déjà parlé.*

Monsieur le Président : *Pour que ça soit fiable, il faut que 3 prélèvements soient quasiment identiques. C'est quelque chose de très pointu.*

Madame VANHILLE : *Il faut qu'il y ait différents prélèvements, pas un seul.*

Monsieur WALLYN : *Qui a mandaté cette étude ?*

Monsieur BERTELOOT : *C'est l'ARS. D'ailleurs, elle demande que chaque commune délibère sur le rapport.*

Monsieur le Président : *On va se pencher sur la question.*

Monsieur RISPAL : Je souhaite simplement informer le Comité que le prestataire ou l'ARS s'est bien gardé de nous transmettre le rapport, ce qui est assez paradoxal.

Monsieur BERTELOOT : D'autant plus que c'est le Syndicat Intercommunal qui paye.

Monsieur RISPAL : On va les solliciter.

Monsieur BERTELOOT : La deuxième question concerne un rappel qui porte sur notre demande de réflexion et de proposition du calcul de la part non fiscalisée.

Madame VERLYNDE : Nous avons également une demande. Nous souhaitons faire comme l'année dernière, fermer la rue qui jouxte la descente à bateaux car elle vous appartient, de façon à ce que les voitures ne viennent pas s'engouffrer. L'année dernière des barrières étaient mises en place. On m'a également signalé à plusieurs reprises que sur l'une des rampes qui a été changée l'année dernière, étant donné que le sable a été prélevé, aujourd'hui, il reste un morceau de l'ancienne rampe et cela est dangereux. C'est l'escalier qui se trouve juste en face du casino.

Monsieur le Président : D'autres questions ?

Madame VERLYNDE : Quelles sont vos têtes d'affiche cette année ?

Madame VANHILLE : Pour ma part, ce sont les stars des années 80 et c'est en fin juillet. Et pour Bray-Dunes, c'est à quelle date ?

Madame VERLYNDE : C'est le 7 juillet, c'est la tournée NRJ.

Monsieur BERTELOOT : Pour Leffrinckoucke, c'est le 4 août et c'est Philippe LAVIL.

Madame VERLYNDE : Et le 16 août, on a Black M.

Monsieur le Président : Je souhaite terminer sur un sujet qui n'est pas très gai car avec Martine ARLABOSSE, Patrice BERTELOOT et Florence VANHILLE, nous sommes allés rendre hommage aux sauveteurs disparus de la SNSM. C'était un moment très particulier et la sirène des bateaux a glacé le sang. On ne peut que leur rendre hommage car c'est uniquement du bénévolat. Ne l'oublions pas. Ces personnes sont à respecter au plus haut point.

Monsieur BERTELOOT : Il faudrait que l'on s'en souvienne dans nos subventions 2020.

Madame VANHILLE : C'est même une réflexion plus profonde à avoir.

Madame VERLYNDE : Le SIDF donne ou verse quelque chose à la SNSM ?

Monsieur le Président : Non et justement il serait bien que nous fassions un geste.

Madame VANHILLE : C'est vrai que cela aurait son sens, ne serait-ce que par rapport aux activités proposées par le SIDF.

Monsieur le Président : Connaissant leur esprit participatif, c'est la moindre des choses.

Madame VANHILLE : Connaissant le coût de la révision d'un bateau.

Monsieur BERTELOOT : *Etre disponible, ne serait-ce que lors des descentes en mer.*

Monsieur le Président : *Je peux en parler car samedi lors d'une descente en mer, en plus, il ne faisait pas beau, ils ont gentiment remis cela au dimanche car les conditions météo n'étaient vraiment pas bonnes. Quand ils font ce genre d'intervention, c'est 8 personnes.*

Madame VANHILLE : *Le carburant et la révision des bateaux, cela a un coût car tous les ans, il y a une révision. Je trouve malheureux qu'ils doivent tout le temps courir pour obtenir des fonds surtout pour une cause comme celle-là.*

Monsieur BERTELOOT : *Ils assurent un service public.*

Monsieur le Président : *Pour le moins, cela ne nous empêche pas de réfléchir.*

Madame VANHILLE : *Paul est également intervenu à l'Assemblée pour qu'ils soient reconnus comme pupille de la nation. Concernant les bateaux, au bout de 30 ans, la SNSM les change. Pour Dunkerque, un des bateaux a un peu-près 20 ans donc ils vont devoir le changer.*

Madame ARLABOSSE : *Sur le championnat de Kite-Surf, ils étaient présents.*

Madame VANHILLE : *Un bateau comme celui-là, c'est 2 millions d'euros, l'Etat français verse 6 millions d'euros à la SNSM.*

Monsieur VANHILLE : *Après tous ces échanges, je vais lever la séance et vous inviter à partager le verre de l'amitié.*

La séance est levée à 19 h 15.

Pour visa,

Alexandra DEMAIRÉ



ANNEXES

Aff. n°3017

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2019

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Les budgets 2019 ayant été adoptés le 6 décembre 2018, les opérations comptables de sortie de l'actif (au 1^{er} janvier 2019) du local place de la gare à Zuydecoote et de l'espace Eole ainsi que du centre d'hébergement de Bray-Dunes n'avaient pas été inscrites dans les prévisions.

C'est pourquoi, il est proposé au comité syndical cette décision modificative n°1 qui ne comporte que des opérations d'ordre c'est-à-dire n'entraînant aucun mouvement de trésorerie et ce de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses

Compte 204412 « Subventions d'équipement – Bâtiments et installations » 2 058 609,80 €

Recettes

Compte 21318 Immobilisations corporelles – Autres bâtiments publics 85 602,80 €

Compte 2135 Installations, Agencements, aménagements des constructions 6371,98 €

Compte 2138 Autres constructions 1 966 635,02 €

Total recettes 2 058 609,80 €

Avis favorable de la commission des finances du 3 juin 2019.

Le Comité Syndical,

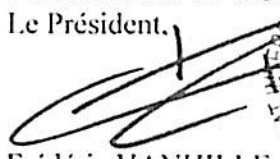
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Décide l'inscription des crédits nécessaires à la présente décision modificative n°1 au budget principal 2019 et autorise la passation des opérations comptables correspondantes
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tous documents à intervenir


ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

FINANCES

LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Afin de mieux gérer les variations du niveau de la trésorerie du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires.

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la Société Générale et le Crédit Mutuel ont été sollicités.

Seuls la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont transmis une offre.

L'offre du Crédit Agricole est la plus avantageuse.

Les crédits de trésorerie sont appelés à être mouvementés selon les besoins de liquidité du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre afin que les financements définitifs soient mobilisés au dernier moment.

La ligne de trésorerie sera ouverte pour un montant maximal de 1 000 000 euros.

Il est donc demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président, à contracter toute ouverture de crédit de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois.
- Index des tirages : EURIBOR 3 mois flooré à 0%
- Taux d'intérêt : Index + marge 0,20 %
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque fin de trimestre civil
- Frais de dossier : 0,20 %
- Commission de non utilisation et commission de mouvement : Néant
- Montant minimal des tirages et des remboursements : 10 000 €
- Intérêts de retard : Taux + 3%

Avis favorable de la commission des finances du 3 juin 2019

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole ainsi que tout document à intervenir,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

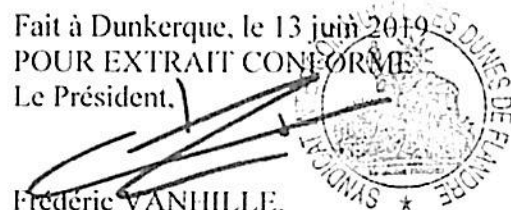
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2018

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN. Vice-Président

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier, pour l'année 2018 (budget principal et budget annexe). Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier doit concorder avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Avis favorable de la commission des finances du 3 juin 2019.

Le Comité Syndical,


- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Adopte le compte de gestion de Madame le Trésorier pour l'exercice 2018.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.


ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Considérant que le Comité Syndical, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes Administratifs dressés par le Président accompagnés du Compte de Gestion de Madame le Trésorier.

Considérant que Monsieur le Président a normalement administré, au cours de l'exercice 2018, les finances du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif des budgets 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Budget principal

| | Investissement | Fonctionnement |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes réalisées | 1 073 434,98 € | 6 995 525,23 € |
| Dépenses réalisées | 1 248 180,24 € | 6 667 730,75 € |
| Excédent ou déficit de l'exercice | - 174 745,26 € | + 327 794,48 € |
| Excédent ou déficit de l'exercice reporté | + 468 305,43 € | + 65 119,24 € |
| Excédent ou déficit cumulé | + 293 560,17 € | + 392 913,72 € |
| Résultat global | + 686 473,89 € | |

Budget annexe gestion des centres d'hébergement

| | Investissement | Fonctionnement |
|--|----------------------|---------------------|
| Recettes réalisées | 11 262,00 € | 234 730,01 € |
| Dépenses réalisées | 14 019,23 € | 239 470,56 € |
| Excédent ou déficit de l'exercice | - 2 757,23 € | - 4 740,55 € |
| Excédent ou déficit de l'exercice reporté | - 8 042,08 € | + 150,99 € |
| Excédent ou déficit cumulé | - 10 799,31 € | - 4 589,56 € |
| Résultat global | - 15 388,87 € | |

Avis favorable de la commission des finances du 3 juin 2019.


Le Comité Syndical.

- Oûï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.
- Approuve les Comptes Administratifs 2018 (budget principal et budget annexe gestion des centres d'hébergement).

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président.


Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETTE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

FINANCES

AFFECTATIONS DU RESULTAT 2018

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Les résultats de l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

Budget principal

- Section de fonctionnement

| | |
|--------------------------|----------------|
| - Résultat de l'exercice | + 327 794,48 € |
| - Résultat reporté | + 65 119,24 € |
| - Résultat cumulé | + 392 913,72 € |

- Section d'investissement

| | |
|--------------------------|----------------|
| - Résultat de l'exercice | - 174 745,26 € |
| - Résultat reporté | + 468 305,43 € |
| - Résultat cumulé | + 293 560,17 € |

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 392 913,72 € de la manière suivante :

- 292 913,72 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- le solde soit 100 000,00 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

Par ailleurs, et pour information, le résultat d'investissement cumulé soit 293 560,17 € sera repris au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire 2019 à venir.

Budget annexe gestion des centres d'hébergement

- Section de fonctionnement

| | |
|--------------------------|--------------|
| - Résultat de l'exercice | - 4 740,55 € |
| - Résultat reporté | + 150,99 € |
| - Résultat cumulé | - 4 589,56 € |

- Section d'investissement

| | |
|--------------------------|---------------|
| - Résultat de l'exercice | - 2 757,23 € |
| - Résultat reporté | - 8 042,08 € |
| - Résultat cumulé | - 10 799,31 € |

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter.

Pour information les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement seront repris respectivement aux comptes 002 et 001.

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire 2019 à ve

Envoyé en préfecture le 18/06/2019
Reçu en préfecture le 18/06/2019
Affiché le **SEU**
ID : 059-255601506-20190613-3021-DE

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

FINANCES

REALISATION D'UN EMPRUNT RESULTAT DE LA CONSULTATION

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Dans le cadre de son programme d'investissement 2019 le Syndicat a consulté des établissements bancaires afin de connaître leurs propositions pour la réalisation d'un emprunt.

Après analyse, l'offre la plus intéressante est celle présentée par la Caisse d'Epargne pour un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

- **Montant** : 400 000 €
- **Durée** : 10 ans
- **Taux d'intérêt** : 0,83%
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Frais de dossier** : 600,00 €
- **Amortissement** : progressif
- **Echéances** : constantes
- **Versement** : en trois fois maximum

Avis favorable de la commission des finances du 3 juin 2019.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Décide de contracter un prêt à hauteur de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et dont les caractéristiques principales ont été rappelées ci-dessus.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer cette offre qui deviendra de ce fait contrat de prêt ainsi que tous documents à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE' around the perimeter and a central emblem. A small star is visible at the bottom of the seal.

Frédéric VANHILLE.

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTRIBUTION DU MARCHE «ACQUISITION DE MATERIELS DE PROPETE »

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Il est rappelé qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée pour l'acquisition de matériels de propreté conformément à la délibération n°3008 du 4 avril 2019.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 13 juin 2019 à 18 h 00 pour l'ouverture des enveloppes, a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation les entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 nettoyeuse de plage : SAS KÄSSBOHRER ESE – 455 route des marais – ZAC Portes de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE pour un montant de 39 990 € HT soit 47 988 € TTC.

Pour le lot n°2 balayeuse : La Commission d'Appel d'Offre a décidé de déclarer ce marché sans suite pour motif d'intérêt général car l'offre de la Société EasyVorie d'un montant de 207 940 € HT dépasse le crédit budgétaire fixé à 160 000 € HT.

Monsieur le Président propose de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer uniquement le lot n°1 à la SAS KÄSSBOHRER ESE et propose de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour le lot 2.

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions et autorise le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour le lot 2.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.
- Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

FINANCES

CESSION DE BIEN ET MISE A JOUR DE L'ACTIF

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite procéder à la cession d'un bien lui appartenant et dont il n'a plus l'utilité.

Il s'agit d'un véhicule de type RENAULT Master dont le numéro d'immatriculation est le suivant : BS-312-DQ et pour lequel la Société DUBREU LITTORAL a transmis une proposition d'achat de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC. Il convient de noter que ce véhicule a fait l'objet d'un remplacement au début de l'année 2019.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'accepter la cession de ce bien et d'autoriser les opérations comptables de sortie de l'actif.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et la cession du véhicule de type RENAULT Master à la Société Dubreu Littoral pour un montant de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC,
- Indique que le produit de cession sera inscrit au budget,
- Autorise les opérations de sortie de l'actif et la signature de tout document à intervenir par le Président ou un Vice-Président.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président.

Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

ADMINISTRATION GENERALE

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION D'UNE PARTIE DES ESPACES INTERIEURS DES TENNIS DE BRAY-DUNES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE. Président

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » s'imposant aux Etablissements Recevant du Public (ERP) et suite à la mise en place des agendas d'accessibilité programmée (ADAP), le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite poursuivre ses efforts de mise aux normes de son patrimoine bâti.

En effet, le SIDF désire procéder à la réhabilitation d'une partie des espaces intérieurs des tennis de Bray-Dunes situés dans l'enceinte de la base de voile du Clos Fleuri, notamment le hall d'entrée, le couloir, les vestiaires, les sanitaires et les douches.

Le coût estimé de ces travaux s'établit 160 000 € HT.

Pour mener à bien ce projet, le Syndicat envisage de faire appel à un maître d'œuvre.

C'est pourquoi, il est demandé au Comité de bien vouloir autoriser cette opération et de lancer une consultation en vue du choix du maître d'œuvre.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

Approuve les présentes dispositions,

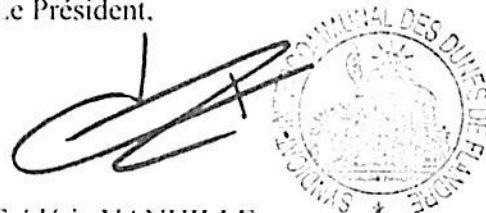
Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il y a donc lieu de présenter le rapport d'activités 2018 du SIDF.

Il se décline en 10 thèmes :

- les activités nautiques,
- les animations,
- les centres d'hébergement,
- le patrimoine,
- les systèmes d'informations,
- la propreté des plages,
- la sécurité des plages,
- les activités scolaires,
- la communication,
- les ressources humaines.

Le Comité Syndical,

- Ouit l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve le rapport d'activités 2018 tel qu'il lui a été présenté.

ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet
Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.

ADMINISTRATION GENERALE

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC D'ASSURANCE « MATERIELS INFORMATIQUES, SONORISATION, SCENIQUE ET AUDIOVISUEL. »

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Le contrat d'assurance « matériels informatiques, sonorisation, scénique et audiovisuel » arrivant à échéance au 31 décembre 2019, le Syndicat Intercommunal souhaite adhérer de nouveau à un groupement de commandes pour la passation d'un marché.

En effet, ce groupement permettrait aux entités associées de faire des économies grâce à la mutualisation des coûts, des compétences et des procédures de passation de marché.

La Ville de Dunkerque qui est le coordinateur du groupement se chargera de gérer les procédures de passation pour les besoins identifiés.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance « matériels informatiques, sonorisation, scénique et audiovisuel » avec la Ville de Dunkerque.

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer la convention portant groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance « matériels informatiques, sonorisation, scénique et audiovisuel » ainsi que tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet

Et publié le **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.